



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ovins

Question écrite n° 94290

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la récente annonce, faite dans le cadre des conférences régionales, d'un gel des crédits de l'office de l'élevage à hauteur de 39 % dans les contrats de plan État-régions pour 2006. Il semblerait que cette réduction soit en partie due à un gel interministériel de 20 % et à une mise en réserve supplémentaire pour financer des mesures à caractère exceptionnel, notamment sur la grippe aviaire. Sans mettre en doute l'intérêt de ces actions ni s'opposer à un soutien exceptionnel de la filière avicole qui en a grandement besoin, les professionnels du secteur ovin estiment que cette réserve ne devrait pas être défalquée des actions nationales ovines du XIIe Plan. En effet, ils ont réaffirmé leur attachement à ce type d'action et travaillent aujourd'hui à la mise en place de nouvelles actions dans le cadre des contrats de projets État-région 2007-2013, pour poursuivre les efforts engagés et conforter une filière ovine reconnue pour ses qualités en matière d'écologie et d'occupation des territoires. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il n'est pas envisagé de reporter ce gel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin. Le financement des actions prévues dans les contrats de plan leur semble compromis par la baisse des crédits d'intervention dont dispose l'office de l'élevage. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, comme les autres départements ministériels, doit participer à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées au cours de cette année. Il appartient au directeur de l'office de l'élevage de répartir la charge de la constitution de ces réserves sur plusieurs actions afin d'en limiter l'impact, notamment en ce qui concerne les actions venant en soutien de la charte interprofessionnelle de relance de l'élevage ovin. Malgré le soin qui est apporté à cet exercice, le ministère de l'agriculture et de la pêche est conscient des difficultés qui peuvent résulter du fait des contraintes budgétaires et veille à ce que leurs conséquences soient réduites au maximum pour les agriculteurs. La prochaine programmation des contrats de projets État-régions, étroitement liée à la programmation du développement rural, sera basée sur les diagnostics territoriaux établis par les préfets. Les actions des Offices qui seront contractualisées entreront dans l'axe stratégique n° 1 défini par le premier ministre et relatif à la compétitivité et à l'attractivité des territoires, qu'il s'agisse d'investissements matériels (hors plan bâtiment financé par ailleurs) ou d'investissements immatériels comme la recherche, l'expérimentation ou l'appui technique. Il sera nécessaire d'optimiser les crédits disponibles en déterminant les actions à mener, les plus efficaces pour accompagner les mutations nécessaires à l'avenir de l'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94290

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5039

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7025